PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation et de la vie universitaire

du 04 novembre 2024

Approuvé le 09 décembre 2024

université angers

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 04 novembre 2024 à 14h30, sous la présidence de Madame MATHIEU. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

GROLLEAU Françoise	Excusée
MATHIEU Isabelle	Présente
ARCHILES Ethan	Absent
BAGLIN Isabelle	Présente
BARBAUD Ilyas	Présent
BLATTEYRON Clara	Présente
CAILLET Johann	Excusé, a donné procuration à Monsieur FLACHAIRE
CAMAZON-SIONNIERE Sean	Excusé, a donné procuration à Monsieur FLACHAIRE
CHEVALLIER Elisa	Présente
CHIRON-BROCHARD Clara	Excusée, a donné procuration à Monsieur LEVEQUE
CLEMENT Alain	Présent
EVEILLARD Matthieu	Présent
FLACHAIRE Nathan	Présent
FLORIN Eloi	Absent
GINDRE Denis	Présent
GRIMAULT Virginie	Excusée, a donné procuration à Monsieur MATHEUS
HOCQUET Anne-Sophie	Présente
LANGLOIS Laetitia	Présente
LAPLANCHE Jean-François	Présent
LE GALL Philippe	Excusé
LEBDAI Souhil	Excusé
LEDUC Nathalie	Présente
LEVEQUE Arthur	Présent
LEVY Léonie	Présente
MAHLOUL Madris	Absent
MATHEUS Guillaume	Présent
MAUREL Christophe	Présent
MEYNARD Cécile	Présente
MOREAU Cécile	Excusée
PELOILLE Manuelle	Présente
PENCHAUD Anne-Laurence	Présente
PERROCHEAU Pierre-Jean	Présent
PHILIPPS Margot	Présent
PICHARD François-Loïc	Excusé, a donné procuration à Madame MATHIEU
RICHARD Marie	Absente
RINGLER Solène	Absente
RONDEAU Anna	Absente
TRAVIER Sandrine	Présente
VALENTIN Aurélien	Excusé, a donné procuration à Monsieur BARBAUD

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

WALSH DE SERRANT Jacques-Antoine	Absent

Membre de droit présent :
VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par la Présidente présents :
BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT
FLEURANT Cyril, Directeur du SUIO-IP
RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

Secrétariat de séance :
Service des affaires institutionnelles – DAGJI

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Ordre du jour

1. Informations 1

1-1 Contentieux auprès de la Présidente 1

1-2 Méthodologie capacités d'accueil 1

1-3 Étudiants libanais 1

1-4 E2O 2

1-5 Élections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs 2

2. Approbation du procès-verbal 2

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 30 septembre 2024 2

3. Enseignement et conventions 2

3-1 Création du DIU « Piloter un programme de RMIE » - Faculté de Santé 2

3-2 Création de l'AU « Médecine de prévention dans les armées » - Faculté de Santé – vote 3

3-3 Modification du DU « Hospitalisation et maintien à domicile – Antilles-Guyane » - Faculté de Santé 3

3-4 Procédure et calendrier des MCC 5

3-5 Convention Faculté DEG – ESBanque – M2 Gestion du patrimoine 6

4. Vie universitaire 6

4-1 Bilan 2023-2024 de l'association Les petits débrouillards 6

4-2 Bilan 2023-2024 de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) 7

5. Questions diverses 8

7. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 04 novembre 2024 10

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

1. Informations

1-1 Contentieux auprès de la Présidente

Madame MATHIEU comptabilise 134 recours au 25 octobre 2024 dont 91 concernent l'admission en master, 7 concernent l'admission en L1/BUT1, 4 concernent l'admission en LP, 9 concernent l'admission en DU (Sciences Criminelles), 2 concernent les calculs de rang des LAS et les autres portent sur des contestations de résultats, des demandes de transfert refusées, etc. Le plus souvent, les étudiants veulent comprendre pourquoi ils n'ont pas été admis. Le nombre de contentieux est globalement similaire à l'année dernière, sachant que les recours se terminent généralement à la fin du mois de novembre.

Madame RAVAIN en profite pour indiquer que l'Université d'Angers compte 24 846 inscrits à ce jour, sachant qu'il y avait 22 950 étudiants inscrits à la même date l'année dernière.

1-2 Méthodologie capacités d'accueil

Madame MATHIEU annonce qu'elle a décidé de rencontrer toutes les composantes en compagnie de Philippe LERICHE pour faire un état de lieux des capacités d'accueil et être dans la collecte d'un certain nombre d'informations, de besoins, de nécessités, de difficultés, etc. L'objectif consiste à réaliser un audit le plus objectif possible de l'offre de formation. Elle rappelle que l'Université d'Angers se trouve dans une situation financière difficile et il faudra éventuellement revoir certaines choses en termes de capacités d'accueil et d'offre de formation. Elle ajoute que le Master Droit notarial a été accrédité hors vague et indique que cette formation pourra donc être proposée en septembre prochain.

1-3 Étudiants libanais

Madame MATHIEU indique qu'il ne sera pas tenu compte de la date limite d'inscriptions pour les étudiants libanais qui souhaiteraient s'inscrire dans une formation proposée par l'Université d'Angers en raison du contexte actuel au Liban. Elle rappelle que l'établissement avait déjà accueilli des étudiants ukrainiens au début du conflit.

Monsieur FLACHAIRE comprend que l'Université d'Angers permette les inscriptions tardives des étudiants libanais en raison du conflit armé, et aimerait savoir si ce dispositif pourrait concerner d'autres étudiants dont le pays est impliqué dans des conflits armés. Par ailleurs, il croit que le CROUS n'a pas mis en place une réglementation pour que ces étudiants obtiennent une bourse exceptionnelle annuelle.

Madame MATHIEU explique que l'idée est de réagir rapidement par rapport aux évènements. Pour l'instant, l'Université n'a eu aucun contact avec des étudiants libanais mais il s'agit d'anticiper les choses et de faire en sorte que les composantes soient informées de cette possibilité. Un message du ministère demande aussi aux universités d'être attentives et d'accueillir des étudiants le cas échéant. Ce n'est pas non plus restrictif aux étudiants libanais puisque toutes les situations sont examinées.

Monsieur PERROCHEAU ajoute que des bourses exceptionnelles avaient effectivement été accordées aux étudiants ukrainiens parce qu'ils étaient bénéficiaires de la protection temporaire. Il faudrait maintenant que les préfectures généralisent l'octroi de protection

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

temporaire aux étudiants libanais, et cette décision ne revient donc pas au CROUS. Par ailleurs, la cellule d'aide sociale peut aider ce public au vu du contexte actuel.

1-4 E2O

Madame MATHIEU évoque une discussion qui a eu lieu en comité licence-master sur la possibilité de sanctuariser un créneau dédié pour rendre l'accès aux E2O plus facile. Les emplois du temps sont élaborés au printemps dans les composantes et sa proposition consisterait à renouer avec ce qui était proposé pour les UEL, à savoir des créneaux dédiés en fin de journée le jeudi. Les composantes doivent réfléchir dans les prochaines semaines sur le sujet pour voir ce qu'il est possible de mettre en place pour la prochaine année universitaire.

1-5 Élections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*) et détaille les sièges à pouvoir :

- SUIO-IP : 2 enseignants-chercheurs CFVU
- UA Culture : 4 étudiants UA
- Commission des relations internationales : 1 enseignant-chercheur CFVU
- CVEt : 1 enseignant-chercheur CFVU
- Commission césure : 1 étudiant CFVU
- Cellule VDH : 1 doctorante UA

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 30 septembre 2024

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 30 septembre 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3. Enseignement et conventions

3-1 Création du DIU « Piloter un programme de RMIE » - Faculté de Santé

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*). La formation sera accessible aux apprenants ayant validé le DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant » et aux professionnels de santé en réadaptation pouvant démontrer un niveau de connaissances sur les thérapies intensives. Dans les conditions d'admission, l'effectif maximum est fixé à 18 étudiants et le seuil d'ouverture pédagogique est fixé à 15 étudiants. Il faudrait ajouter dans le document que le seuil d'ouverture financier est de 6 étudiants.

Monsieur PERROCHEAU ignore si ce DIU pourrait intégrer une formation déjà existante.

Madame MATHIEU croit que les collègues ne l'ont pas envisagé en l'état.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

La création du DIU « Piloter un programme de Réadaptation Motrice Intensive de l'Enfant » de la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3-2 Création de l'AU « Médecine de prévention dans les armées » - Faculté de Santé – vote

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*). La formation sera menée conjointement avec l'École du Val-de-Grâce (établissement militaire d'enseignement) et proposera des cours théoriques et des visites de terrain. Le tarif négocié est dégressif, à savoir 800 € par personne pour un groupe de 12 et 600 € par personne supplémentaire. Cette formation s'attache au traitement spécifique des nuisances professionnelles propres au ministère des Armées. Il s'agit d'une formation socle en médecine de prévention. Elle ajoute qu'une Attestation Universitaire (AU) est un format plus léger qu'un DU ou un DIU en termes de volume horaire de formation. L'ouverture est prévue à la rentrée 2025.

Monsieur BOUSSEAU s'interroge sur les différences entre certificat universitaire, attestation universitaire et diplôme universitaire.

Madame MATHIEU explique que la principale différence a trait à la volumétrie en termes d'heures. Toute l'offre santé DU, DIU, AU et CU est gérée en propre dans la composante santé avec du personnel dédié.

La création de l'AU « Médecine de prévention dans les armées » de la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3-3 Modification du DU « Hospitalisation et maintien à domicile – Antilles-Guyane » - Faculté de Santé

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*). En 2023-2024, le tarif de cette formation était de 2 550 € + les droits d'inscription et il est proposé un tarif de 2 300 € + les droits d'inscription pour l'année 2024-2025. Le partenaire Options Santé a demandé une réduction du tarif proposé pour mieux répondre aux préconisations de l'ARS Guadeloupe en termes d'accès à la formation pour les professionnels de santé.

La modification du DU « Hospitalisation et maintien à domicile – Antilles-Guyane » de la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Monsieur PERROCHEAU a une question concernant le master Science du médicament. Dans le cadre de cette formation, on indique aux étudiants qu'il est fortement conseillé de s'inscrire au DIU Pratiques de la recherche clinique qui coûte 416 € dont 116 € de frais universitaires et 300 € de frais spécifiques. Pour autant, il semble qu'il soit possible de suivre le master sans s'inscrire à ce DIU. En conclusion, les étudiants qui auraient davantage de moyens financiers pourraient obtenir le master et le DIU, avec un certain

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

poids dans leur dossier, contrairement à d'autres qui n'auraient pas les mêmes moyens financiers et qui se retrouveraient lésés par rapport à leurs camarades. De telles pratiques lui posent question au sein de l'enseignement supérieur.

Madame MATHIEU explique qu'il est possible d'envisager une exonération sur les frais d'inscription alors qu'il est simplement possible d'étaler le paiement des 300 € de frais spécifiques. Lydie BOUVIER pourrait venir en CFVU pour présenter la façon dont les frais d'un DU/DIU sont calculés.

Madame BAGLIN indique que cette offre relève de la nouvelle offre de formation qui a été portée par l'ancienne équipe dont elle faisait partie. Le master Valorisation de la recherche officinale intègre le master Sciences du médicament. Il s'appelait auparavant Valorisation de la pratique officinale et il a été souhaité que la compétence recherche soit apportée via ce DIU. Ce ne sont pas seulement des frais en plus demandés aux étudiants mais également la possibilité de suivre des enseignements supplémentaires. Les étudiants en question sont des pharmaciens étrangers qui viennent en France pour acquérir un diplôme français et ainsi intégrer les études de pharmacie et pouvoir exercer en France. En tout état de cause, ce n'est pas le DIU complet qui est dispensé dans le master Valorisation de la recherche officinale.

Monsieur PERROCHEAU entend la logique mais se questionne sur la différenciation entre la capacité à payer pour certains et pas d'autres dans le but d'obtenir un diplôme supplémentaire au sein d'un master.

Madame MATHIEU précise que les étudiants sont amenés à faire un nombre de cours non négligeables en plus s'ils souhaitent obtenir ce diplôme supplémentaire, et payent des frais pour accéder à ces cours.

Madame BAGLIN ajoute qu'il n'est pas possible de leur donner un diplôme s'ils n'ont pas suivi tous les cours. Ce ne sont pas non plus les mêmes personnes qui portent les deux diplômes d'où de possibles incompréhensions.

Madame MATHIEU pense que des choses sont à éclaircir en termes de communication.

Monsieur VERON assure qu'il n'y a pas d'obligation de faire le DIU pour obtenir le master.

Madame BAGLIN explique que cette mention a été inscrite dans le dossier dans l'idée de promouvoir le DIU et de laisser cette possibilité à l'étudiant. Cette phrase pourrait être supprimée du dossier si elle porte à confusion auprès des étudiants.

Madame MATHIEU pense qu'il est effectivement important de dissocier les deux diplômes pour que les étudiants ne se sentent pas obligés à s'inscrire au DIU.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

3-4 Procédure et calendrier des MCC

Madame MATHIEU explique qu'il s'agit aujourd'hui de proposer un vote pour formaliser ce qui a été évoqué au sein du comité licence-master et du bureau de la CFVU en matière de procédure et de calendrier des modalités de contrôle des connaissances (MCC). La proposition de note de cadrage aux directions de composantes pour les équipes enseignantes et les scolarités est la suivante :

- CFVU de mars maximum : création des maquettes de formation pour n+1, modifications de maquette comportant une évolution de structure (changement semestre, création/suppression d'éléments pédagogiques, changement ECTS…), modification des volumes horaires.
- CFVU mai/juin/juillet : modifications touchant uniquement les modalités de contrôle des connaissances (modification de nature d'épreuve, de durée d'épreuve, de coefficient).
- CFVU septembre : gestion des urgences

Elle aimerait aussi favoriser des passages en blocs de toutes les maquettes d'une composante pour permettre une analyse plus précise et juste des impacts financiers et des transformations majeures de l'offre de formation.

Monsieur PERROCHEAU souhaite savoir si ce cadrage doit être suivi strictement à la lettre par les composantes ou si une certaine marge de manœuvre est autorisée.

Madame MATHIEU indique que tous les délais ont pour l'instant été respectés. Elle espère que ce cadrage sera contraignant pour permettre aux scolarités, à la Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus (DEVEC) et aux collègues qui portent les formations de travailler plus sereinement. Il est en effet très inconfortable de devoir faire les choses dans l'urgence. L'objectif, pour la CFVU, est de savoir ce qui est fait dans les formations et ce que viennent y chercher les étudiants. Pour autant, le bureau de la CFVU sera toujours libre de pouvoir décider de faire un pas de côté ou pas.

Monsieur LEVEQUE est très heureux d'entendre qu'il n'y a aucun retard dans le dépôt des maquettes mais croit qu'il faudrait anticiper d'éventuels retards.

Madame MATHIEU souligne que les maquettes vivent déjà puisque l'accréditation date d'il y a quelques années et le fait de refuser des modifications n'est donc pas rédhibitoire. Il faut bien inscrire une procédure pour encadrer les changements.

Madame MEYNARD souhaite savoir si les CFVU vont examiner les demandes de modification de maquettes au fil de l'eau, à partir de février par exemple.

Madame MATHIEU confirme que les composantes doivent avoir les modifications en tête dès à présent, et anticiper au plus tôt les modifications de structure afin qu'elles soient prêtes en début d'année pour examen lors de la CFVU de mars.

Madame TRAVIER signale qu'il n'y a pas de semestre ni de session 2 dans la note de cadrage. Or, il faudrait pouvoir les intégrer pour que cette note puisse s'appliquer au fonctionnement actuel de toutes les composantes.

Madame MATHIEU confirme que l'idée est que chacun ait une lecture très large de la note de cadrage.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

La procédure et le calendrier des modalités de contrôle des connaissances sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, un membre est arrivé en cours de séance.

3-5 Convention Faculté DEG – ESBanque – M2 Gestion du patrimoine

Madame MATHIEU présente la convention entre la Faculté DEG et ESBanque concernant le M2 Gestion du patrimoine. Les 2 établissements coopèrent pour la mise en œuvre de la formation. Les alternants sont inscrits à l'Université d'Angers et la gestion de la scolarité (de la candidature à la diplomation) est assurée par l'Université d'Angers. ESBanque se charge du suivi des alternants et favorise la mise en relation avec les entreprises du secteur dans le cadre de l'insertion professionnelle des étudiants.

Monsieur PERROCHEAU aimerait savoir où les étudiants seront accueillis en alternance.

Madame MATHIEU explique que les entreprises qui les accueillent ne sont pas forcément localisées sur le territoire angevin.

Monsieur LEVEQUE rappelle qu'ESBanque est une école privée et s'opposera donc à cette convention.

La convention entre la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion et ESBanque, relative au M2 « Gestion du patrimoine » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

4. Vie universitaire

4-1 Bilan 2023-2024 de l'association Les petits débrouillards

Madame PENAUD vient de rejoindre l'équipe de l'association Les petits débrouillards à Angers qui est un mouvement d'éducation populaire (éducation aux transitions, éducation au numérique et être humain, vivre ensemble). L'objectif est de ne laisser personne à la porte des sciences, et Les petits débrouillards travaillent sur des activités et des animations basées sur une démarche scientifique. Le public peut ainsi se questionner, observer, manipuler, se tromper et tirer des conclusions. Il s'agit aussi de développer le sens critique et l'esprit critique à travers les sciences pour pouvoir se sentir vivant dans le monde actuel. L'antenne d'Angers compte 4 salariées permanentes, 15 animateurs et animatrices et 25 bénévoles.

La première convention de partenariat a été signée avec l'Université en 2014, et la convention actuelle couvre la période 2021-2024. Un travail sur une nouvelle convention a été lancé depuis peu avec les services de l'Université. Un des objectifs de la convention consistait à créer des passerelles entre l'enseignement supérieur et la recherche, les jeunes, les familles, les habitants d'Angers. Pour ce faire, un certain nombre de rencontres enfants, familles, chercheurs, chercheuses ont eu lieu, tout comme des visites de laboratoires de l'Université d'Angers. Elle évoque le projet « Quartier de la connaissance » qui se déroule dans les quartiers prioritaires de Belle-Beille, Monplaisir, Grand-Pigeon et

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Hauts-de-Saint-Aubin avec des parcours d'accès à la culture scientifique. Il s'agit d'accompagner les enfants et les familles vers des activités de culture scientifique engageante tels que des clubs sciences hebdomadaires et des mini-stages sciences avec des thématiques variées pendant les vacances. Ces passerelles sont inspirantes pour les citoyens de demain. Par ailleurs, les « sciences en bas de chez toi » permettent d'intervenir durant les vacances, en bas des immeubles, pour proposer aux habitants des territoires de participer à des expériences scientifiques.

Un deuxième axe de partenariat consiste à participer à la formation des étudiants, doctorants et personnels. Madame PENAUD informe qu'un comité local se réunit tous les mois pour faire vivre des projets et des actions de culture et de médiation scientifique à Angers, et les personnels de l'Université sont invités à participer aux réflexions. Des journées « Sciences et Citoyens » sont également mises en place lors desquelles les chercheurs rencontrent le public. Enfin, le dernier objectif est de favoriser et renforcer la communication entre Les petits débrouillards et l'Université d'Angers. Les liens sont réguliers avec la DEVEC, l'école doctorale, la faculté des sciences, des laboratoires, etc.

La dernière journée « Science en société et éducation populaire » a eu lieu le samedi 12 octobre 2024. Il s'agit d'une journée de formation gratuite où sont présents un animateur de l'antenne et un chercheur ou une chercheuse. L'objectif est de présenter les valeurs défendues par Les petits débrouillards. Cette journée permet d'accueillir des étudiants et l'idée est de leur donner envie de devenir animateur.

Enfin, madame PENAUD présente le projet « Comme au labo » qui est un prolongement des 50 ans de l'Université d'Angers. Il s'agit de produire un ouvrage de 80 pages avec 25 portraits de membres de la communauté universitaire et 25 expériences à réaliser en classe, en centres de loisirs et à la maison. Cet ouvrage est en cours d'impression aux Presses Universitaires de Rennes (PUR) et sortira en librairie le 4 janvier prochain. L'objectif de cet ouvrage est de favoriser la pratique des sciences et de l'incarner dans des portraits de scientifiques du territoire. Une de ses missions portera notamment sur la diffusion de cet ouvrage dans les territoires ruraux.

Madame MATHIEU s'interroge sur les méthodes utilisées par l'association pour diffuser justement cet ouvrage dans les campagnes. Elle pense qu'il y a effectivement un véritable intérêt à aller vers les territoires ruraux pour mettre en lien les enfants et les sciences.

Madame PENAUD indique, par exemple, qu'elle se rendra dans deux semaines sur le territoire de Saint-Georges-sur-Loire pour organiser une rencontre collective avec tous les acteurs éducatifs. L'objectif est de diffuser l'ouvrage au plus près des publics.

4-2 Bilan 2023-2024 de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)

Le bilan est reporté à une CFVU ultérieure.

5. Questions diverses

Madame PENCHAUD informe qu'elle a donné un cours en amphithéâtre à des étudiants de PluriPASS. On lui a alors apporté un énième polycopié d'un cours d'un enseignant, recopié mot-à-mot, qui proviendrait de prépas privées. Elle souhaite savoir si l'Université d'Angers prévoit d'engager des démarches contre ces prépas privées qui photocopient mot-à-mot les cours dispensés et qui font concurrence au tutorat de l'Université qui met énormément d'énergie pour accompagner les étudiants.

Monsieur FLEURANT s'est permis de contacter Guillaume VIAULT étant donné que le Service Universitaire d'Information et d'Orientation et d'aide à l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) s'est ému de ce genre de pratique qui est tout à fait inacceptable, et comptait prendre rendez-vous avec la présidence. Il faut en effet pouvoir traiter ce sujet de façon ferme mais aussi délicate. L'idée serait de publier un article dans la presse à un moment opportun, et notamment avant les inscriptions des étudiants qui arrivent dans ces prépas.

Madame MEYNARD estime qu'il s'agit d'un vol de propriété intellectuelle.

Monsieur VERON pense qu'il est nécessaire de faire une analyse juridique avant de prendre une décision. Il faudrait rassembler les différentes preuves et voir, avec le service juridique, comment aborder cet aspect.

Madame HOCQUET affirme qu'il s'agit clairement d'un vol de propriété intellectuelle.

Madame MOREL (stagiaire) aimerait savoir si les cours sont accessibles de manière restreinte ou si tout le monde peut y avoir accès.

Madame PENCHAUD répond que l'espace est ouvert via une clé et seuls les étudiants y ont accès. Elle sait que la scolarité prend soin de répéter aux étudiants en début d'année qu'ils ne doivent pas diffuser les clés.

Monsieur LEVEQUE ne croit pas qu'il soit possible d'endiguer ce système hormis l'attaque juridique. Il propose aussi de voter contre toutes les conventions que l'Université d'Angers signe avec l'enseignement privé.

Madame BAGLIN précise que le document évoqué est non siglé. Elle imagine que certains étudiants pourraient prendre des notes et se les partager entre eux.

Madame PENCHAUD pense qu'il ne doit pas être très compliqué d'apporter la preuve que les prépas privées photocopient les cours dispensés à l'Université.

Madame BAGLIN signale que les personnes qui font les enseignements dans ces prépas privées sont aussi des étudiants de l'Université d'Angers, ce qui leur permet de récupérer les cours.

Madame PENCHAUD souhaite simplement mieux encadrer la propriété intellectuelle.

Monsieur PERROCHEAU identifie deux moyens d'action, à savoir l'aspect juridique et l'aspect communication. Il rejoint ainsi la proposition de publication d'un article de presse pour défendre la qualité des enseignements à l'Université d'Angers, l'enseignement public et diffuser l'idée que ces prépas privées ne sont pas forcément utiles.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Madame MATHIEU pense qu'il faut aussi bien affirmer que le plagiat a trait à un vol. L'idée d'un article sur la défense de l'enseignement public est effectivement pertinente.

Madame PENCHAUD souligne que les enseignements peuvent également être enregistrés et elle se pose la question de la maîtrise de l'enseignant sur son œuvre et son enregistrement, mais aussi du stockage et de l'usage de son enseignement.

Madame MATHIEU se souvient avoir assisté à des présentations de Nathalie DEBSKI qui avait sensibilisé les collègues sur les questions du droit d'auteur et de propriété intellectuelle vis-à-vis des documents déposés sur Moodle. Elle propose de reprendre attache avec elle pour qu'elle vienne en CFVU effectuer une présentation à ce sujet.

Madame PENCHAUD aborde aussi la question du consentement à l'enregistrement. En médecine, il y a une systématisation de l'enregistrement et de la vidéotransmission par la filière indépendamment de la demande au préalable du consentement de l'enseignant. Aucune procédure concernant le consentement, le stockage, les usages, etc. n'est mise en place, ce qui la questionne.

Madame MATHIEU propose d'auditer ces pratiques à un moment donné pour analyser la plus-value pédagogique et en termes d'apprentissage.

Madame PENCHAUD ajoute que les étudiants ont acquis cette culture de l'enregistrement et ne viennent même plus en cours en troisième ou quatrième année. Ils se désocialisent véritablement du cadre universitaire. Elle pense aussi que la qualité des cours en pâtit car les enseignants ont conscience d'être enregistrés. Ces pratiques pourraient éventuellement se diffuser à d'autres composantes au-delà de santé/médecine, d'où son appel à la vigilance.

Monsieur LEVEQUE souligne que le savoir des enseignants est partagé en leur absence et se pose alors la question de leur rémunération.

Madame PENCHAUD a l'impression d'être dans une logique de cumul de connaissances et de production de contenus.

Madame MATHIEU trouve logique de prendre des précautions et de recueillir le consentement de l'intervenant lorsque son enseignement est enregistré. Il faut pouvoir rediscuter de ce sujet dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MATHIEU clôt la séance à 16h30.

La Présidente de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

7. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 04 novembre 2024

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 04 novembre 2024

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire

1. Informations

1-1 Contentieux auprès de la présidente

1-2 Méthodologie capacités d'accueil

1-3 Étudiants libanais

1-4 E2O

1-5 Résultats des élections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs

1-1 Contentieux auprès de la présidente

Au 25/10, 134 recours :

=> 91 concernent l'admission en master
=> 7 concernent l'admission en L1/BUT1
=> 4 concernent l'admission en LP
=> 9 concernent l'admission en DU (Sciences Criminelles)
=> 2 concernent les calculs de rang des LAS
=> les autres : contestation de résultats, demandes de transfert refusées…

Le plus souvent les étudiants veulent comprendre pourquoi ils n'ont pas été admis.

1-5 Elections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs
Élus

Service commun	PERSONNELS	USAGERS
SUIO-IP	2 enseignants-chercheurs CFVU à pourvoir **1 BIATSS CFVU : Pierre-Jean PERROCHEAU**	
UA Culture		4 étudiants UA - ESTHUA à pourvoir - IUT à pourvoir - IAE à pourvoir - Polytech à pourvoir

* Les membres du CAc plénier sont électeurs.

1-5 Elections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs
Élus

Commission permanente	PERSONNELS	USAGERS
Commission des relations internationales	1 enseignant-chercheur CFVU à pourvoir	
CVEt	1 enseignant-chercheur CFVU à pourvoir	
Commission césure	**1 BIATSS CFVU : Virginie GRIMAULT**	1 étudiant CFVU à pourvoir
Cellule VDH		1 doctorante UA à pourvoir

* Les membres du CA sont électeurs.

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 04 novembre 2024 – VOTE

3. Enseignement et conventions

3-1 Création du DIU « Piloter un projet RMIE » – Faculté de Santé – VOTE

3-2 Création de l'AU « Médecine de prévention dans les armées » - Faculté de Santé – VOTE

3-3 Modification du DU « Hospitalisation et maintien à domicile – Antilles-Guyane » - Faculté de Santé – VOTE

3-4 Procédure et calendrier des MCC – VOTE

3-5 Conventions – VOTES

3-1 Création du DIU « Piloter un projet RMIE* » – Faculté de Santé – VOTE

**Réadaptation Motrice Intensive de l'Enfant*

Responsable de la formation : M. Josselin DÉMAS

La formation sera accessible aux apprenants ayant validé le DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant » et aux professionnels de santé en réadaptation pouvant démontrer un niveau de connaissances sur les thérapies intensives.

POUR VOTE

université angers

3-2 Création de l'AU « Médecine de prévention dans les armées » – Faculté de Santé – VOTE

Responsable de la formation : M. Alexis D'ESCATHA

La formation sera menée conjointement avec l'École du Val-de-Grâce (établissement militaire d'enseignement) et proposera des cours théoriques et des visites de terrain.

POUR VOTE

3-3 Modification du DU « Hospitalisation et maintien à domicile » – Faculté de Santé – VOTE

Réduction du tarif de la formation, à la demande du partenaire Options Santé, qui a été incité à réduire le tarif proposé pour mieux répondre aux préconisations de l'ARS Guadeloupe en termes d'accès à la formation pour les professionnels de santé.

Tarifs 2023-2024 : 2 550€ + droits d'inscription

Tarifs 2024-2025 : 2 300€ + droits d'inscription

POUR VOTE

3-4 Procédure et calendrier des MCC – VOTE

Proposition du CLM pour une note de cadrage aux directions de composantes pour les équipes enseignantes et les scolarités avec ce calendrier :

- **CFVU de mars maximum** : création des maquettes de formation pour n+1, modifications de maquette comportant une évolution de structure (changement semestre, création/suppression d'éléments pédagogiques, changement ects…), modification des volumes horaires.
- **CFVU mai/juin/juillet** : modifications touchant uniquement les modalités de contrôle des connaissances (modification de nature d'épreuve, de durée d'épreuve, de coefficient).
- **CFVU septembre** : gestion des urgences

Favoriser des passages en blocs de toutes les maquettes d'une composante pour permettre une analyse plus précise et juste des impacts financiers et des transformations majeures de l'offre de formation

POUR VOTE

université angers

3-5 Conventions – VOTES
Faculté DEG – ESBanque

Type de convention	Partenariat pour l'apprentissage (renouvellement)
Responsable de formation	Bruno SÉJOURNÉ
Diplôme concerné	M2 Gestion du patrimoine (alternance)

Les 2 établissements coopèrent pour la mise en œuvre de la formation.

Les alternants sont inscrits à l'UA, la gestion de la scolarité (de la candidature à la diplomation) est assurée par l'UA.

ESBanque se charge du suivi des alternants et favorise la mise en relation avec les entreprises du secteur.

POUR VOTE

université angers

4. Vie universitaire

4-1 Bilan 2023-2024 de l'association Les petits débrouillards – INFORMATION

4-2 Bilan 2023-2024 de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) – REPORTÉ

4-1 Bilan 2023-2024 de l'association Les petits débrouillards

Présentation par Julie PENAUD.

➔ **Lien**

4-2 Bilan 2023-2024 de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)

Reporté

5. Questions diverses

Question de Mme Anne-Laurence PENCHAUD

Prochaines CFVU

Date des prochains bCFVU	Date du dépôt des documents	Date des prochaines CFVU
Mardi 26 novembre 2024, 14h	Lundi 02 décembre 2024	Lundi 09 décembre 2024, 14h30